



© Jean-Baptiste Mengès – Bordeaux Métropole

# Projet de renouvellement du Parc des Expositions

Compte-rendu  
Réunion publique de lancement  
**Lundi 5 mai 2025**



# SOMMAIRE

## **Introduction - Page 3**

Visite participative

## **Partie 1 : Présentation du projet – Page 5**

1.1 Présentation de l'activité du Parc des Expositions

1.2 Présentation des enjeux du projet

## **Partie 2 : Présentation dispositif concertation- Page 17**

## **Partie 3 : Echanges entre le public et l'équipe projet – Page 10**

3.1 Questions règlementaires

3.2 Biodiversité et diagnostic environnementale

3.3 Calendrier et concertation

3.4 Devenir du hall 1

3.5 Espaces de vie

## **Partie 4 : Restitution de la balade participative - Page 18**

## **Conclusion – Page 21**

# Introduction

La réunion publique qui fait l'objet du présent compte-rendu a été organisée le 5 mai 2025 entre 18h30 et 21h au Palais 2 l'Atlantique du Parc des Expositions de Bordeaux Métropole. Elle a marqué l'ouverture de la concertation réglementaire portant sur le projet de renouvellement du Parc des Expositions. *60 personnes étaient présentes.*

## Introduction de la réunion par les élus :

**Stéphane Delpyrat-Vincent, vice-président de Bordeaux Métropole chargé du développement économique et emploi – enseignement supérieur et Recherche** débute la réunion en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence, La SBEPEC (Société Bordelaise des Equipements Publics d'Expositions et de Congrès) pour son accueil au Parc des Expositions, BEAM (Bordeaux Events And More) pour la mise à disposition des locaux ; ainsi que les élus présents. Le projet de renouvellement du Parc des Expositions constitue l'un des projets structurants de Bordeaux Métropole et joue un rôle central dans l'attractivité du territoire. L'enjeu est de repenser le site pour en faire un équipement moderne, fonctionnel et éco-responsable. Tout en l'insérant dans un quartier en transformation, afin qu'il devienne un véritable lieu de vie de quartier avec l'ouverture sur les berges du lac et la renaturation de certains espaces.

**Vincent Maurin, Maire-adjoint du quartier Bordeaux-Maritime,** souligne l'importance de ce projet pour Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux. La Ville de Bordeaux accorde une attention particulière à la concertation, qui doit permettre d'aborder plusieurs enjeux majeurs. Il s'agit d'ouvrir davantage le Parc des Expositions sur son environnement et de renforcer les connexions avec les nouveaux quartiers du nord de la ville, tels que La Jallière et Ginko. Cela passe par une meilleure intégration urbaine : accès facilité aux berges du lac, renaturation des espaces et aménagements favorisant leur appropriation par les habitants. Enfin bien que l'architecture du hall 1 suscite un fort attachement, son état actuel impose une réflexion ambitieuse sur son renouvellement.

**Brigitte Terraza, Maire de Bruges,** rappelle qu'une partie du bâtiment du lac se situe sur le territoire de la commune de Bruges, pleinement concernée et impliquée dans ce projet aux enjeux multiples : environnementaux, économiques et urbaines. La Ville de Bruges travaille avec Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux sur le réaménagement global du lac, dans lequel s'inscrit ce projet de renouvellement du Parc des Expositions. Il représente une véritable opportunité pour Bruges. Avec la construction de nouveaux logements dans les quartiers situés à l'ouest du lac, ces futurs habitants pourront s'approprier ces espaces réaménagés, appelés à devenir un lieu de vie à part entière.

**Pierre De Gaetan Njikam, Président de la SBEPEC (Société Bordelaise des Équipements Publics d'Expositions et de Congrès),** présente la structure, propriétaire du Parc des Expositions. Il rappelle que la SBEPEC, dont Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux sont actionnaires, a pour mission principale la gestion immobilière d'équipements publics tels que le Parc des Expositions. L'exploitation opérationnelle de ces sites est, quant à elle, confiée à la société BEAM (Bordeaux Events And More).



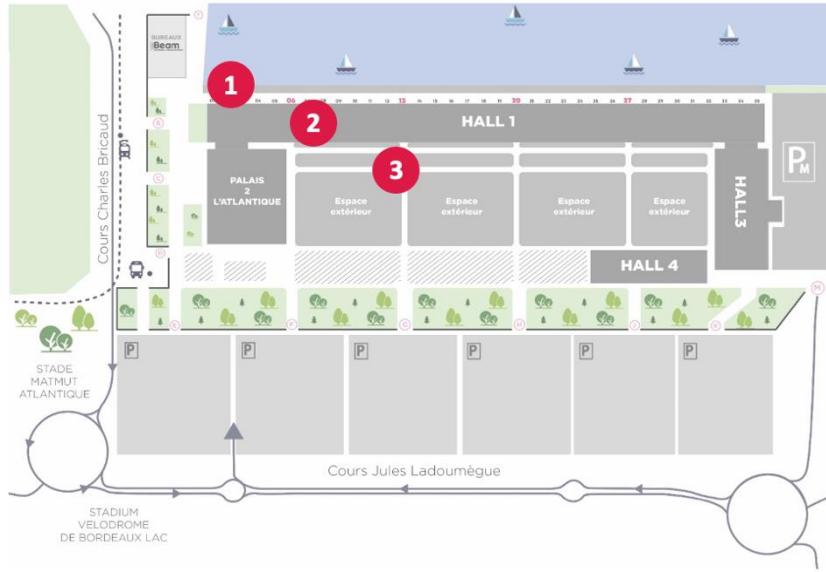
# Introduction : Visite participative

Au cours de la visite, les enjeux du projet ont été présentés par **Cécile Couraudon**, Directrice Développement Économique de Bordeaux Métropole ; **Paul Boisnaud**, Chef de projet Direction Générale du Développement Économique de Bordeaux Métropole ; **Stéphane Kintzig**, Directeur Général de BEAM (Bordeaux Event And More) et le Directeur infrastructures et opérations de BEAM.

Cette visite avait pour objectif de permettre aux participants de découvrir le site, l'état actuel du hall 1 et du Parc des Expositions, tout en amorçant une réflexion collective sur leur avenir ainsi que sur les nouveaux usages et fonctions possibles de ces espaces. Les participants ont pu compléter puis remettre un livret de balade avec des contributions sur chacun des points de la visite.

## Programme de la visite

- **Point n°1 - Façade du hall 1** : présentation de cet élément, son état de vétusté et sa composition technique.
- **Point n°2 - Hall 1** : présentation des caractéristiques principales, les événements accueillis, son positionnement stratégique sur le marché, et ses éléments de vétusté.
- **Point n°3 - Esplanade** : présentation des caractéristiques de l'espace et son usage.



# Partie 1 : Présentation du projet

## 1.1 Présentation de l'activité du Parc des Expositions

Cette présentation a été portée par **Stéphane Kintzig, Directeur Général de BEAM (Bordeaux Events And More)**.

### La société BEAM:

- **Gère actuellement 5 lieux** : le Palais des Congrès, le Palais 2 l'Atlantique, le Parc des Expositions, le Hangar 14 (sites appartenant à la métropole), et la Cité Mondiale (site privé).
- **Produit des événements** tels que Vinitech Sifel, le Jumping International de Bordeaux, la Foire Internationale de Bordeaux, Exp'Hotel, BAD+...
- **Certifiée ISO 20 121**, elle s'engage à organiser des événements de manière responsable, en réduisant leur impact environnemental, social et économique (gestion des déchets, consommation d'énergie, nuisances locales) tout en proposant des solutions pour améliorer les retombées positives (emplois locaux, accessibilité, inclusion).
- Emploie plus de **110 collaborateurs**.

### Le Parc des Exposition en chiffres :

- Le hall 1 accueille chaque année au moins **78 événements**, qui mobilisent tout ou partie de sa surface. C'est un **espace en constante activité**, rythmé par des phases de montage, le déroulement des manifestations, puis le démontage. À titre d'exemple, le Jumping International de Bordeaux occupe le site pendant près de 48 jours : 35 jours de préparation, 4 jours d'événement, puis 9 jours de démontage.
- Accueille plus de **500 000 visiteurs par an**.
- Génère un **chiffre d'affaires de 20 millions d'euros**.
- Représente **150 millions d'euros de retombées économiques** pour le territoire, hors flux commerciaux liés aux exposants.



# Partie 1 : Présentation du projet

## 1.2.1 Présentation des enjeux du projet

Cette présentation a été portée par **Stéphane Peyrichou**, Directeur Général du Développement Économique de Bordeaux Métropole

### Un nouveau hall 1

- Lieu d'accueil depuis plus de 50 ans, le hall 1 s'est progressivement dégradé. Il n'est plus adapté aux usages actuels. Il ne répond plus aux exigences de modularité des organisateurs, souffre d'un manque d'isolation acoustique et thermique, présente des problèmes d'étanchéité et d'infiltration, et affiche une consommation énergétique élevée. Bordeaux Métropole souhaite anticiper le besoin de l'activité du Parc des Expositions

### Un moteur économique pour le territoire

- Le Parc des Expositions constitue un équipement structurant pour le territoire et accueille de nombreux événements qui assurent son rayonnement à l'échelle régionale, voire nationale. Véritable moteur économique, il génère des retombées économiques significatives, avec environ 3 200 emplois directs et indirects liés à son activité.

### Un territoire en pleine mutation

- Situé au cœur de Bordeaux-Lac, le Parc s'inscrit dans un territoire au fort potentiel et qui évolue progressivement pour devenir un lieu de vie attractif et dynamique.

### Un projet intégré à un environnement naturel revalorisé

- Bordeaux-Lac s'inscrit dans un cadre naturel apprécié des habitants de la métropole, propice aux activités sportives et de loisirs. Le projet prévoit l'ouverture des berges du lac à proximité du hall 1, la renaturation de la Jalle Noire, et la promotion des mobilités douces.

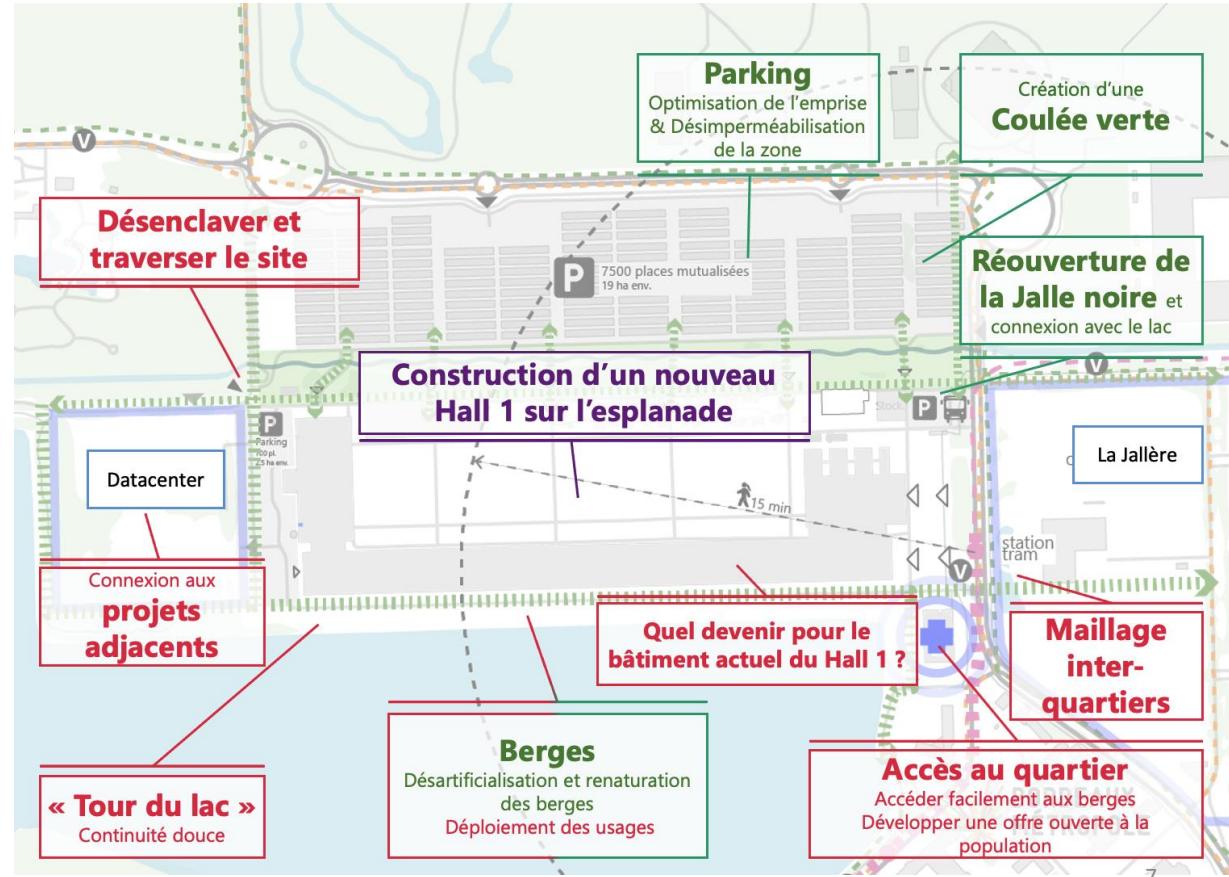


# Partie 1 : Présentation du projet

## 1.2.2 Présentation des enjeux du projet

### Les objectifs du projet de renouvellement

- Concevoir un nouveau hall 1 adapté aux attentes et besoins des utilisateurs et une continuité d'exploitation
- Créer des synergies avec les quartiers et développer de nouvelles fonctions
- Concevoir un projet vertueux et éco-responsable



# Partie 2 : Présentation concertation

Cette présentation a été portée par **Cécile Couraudon, Directrice Développement Economique de Bordeaux Métropole.**

Le projet de renouvellement du Parc des Expositions est actuellement dans sa phase de **concertation réglementaire** :

- C'est une concertation organisée en **amont d'une étape de validation décisive** concernant le projet, avec une **mobilisation de l'ensemble de la population du territoire**.
- Elle est **portée par Bordeaux Métropole et animée par son prestataire Res publica**.
- La concertation est **ouverte à tous les citoyens** qui souhaitent **s'exprimer sur les éléments qui restent à définir**.

**Les sujets de débat peuvent être regroupés autour de deux grandes questions principales, chacune déclinée en plusieurs sous-questions :**

## 1. Quels aménagements et équipements pour le nouveau hall 1 ?

- Quels équipements sont pertinents à déployer pour répondre aux besoins des différents acteurs afin que les espaces soient adaptés pour accueillir des évènements d'ampleur ?
- Quel devenir pour le hall 1 actuel ?
- Comment s'assurer que le futur hall 1 soit un modèle en termes de transition écologique, de sa construction à l'exploitation ?

## 2. Comment ouvrir le Parc des Expositions sur son environnement ? Quels aménagements proposer pour le projet d'ouverture des berges du Lac ?

- Quelle offre de loisirs et d'équipements déployer pour créer un véritable lieu de vie attractif pour les usagers du Parc des Expositions en lien avec le projet d'ouverture des berges ?
- À quelles conditions la désimperméabilisation et la renaturation des berges sera réussie ?
- Comment organiser la circulation et la mobilité pour améliorer l'expérience des visiteurs, des usagers et futurs habitants tout en étant capable de gérer l'affluence lors des événements ?
- Quelles sont les fonctions nouvelles que le lieu pourrait accueillir ?
- Comment préserver les espaces naturels existants ? Quels nouveaux espaces à déployer ?

# Partie 2 : Présentation concertation

## LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION

### Le site internet de la participation de Bordeaux Métropole

<https://participation.bordeaux-metropole.fr/processes/ParcExpo>

Accessible à tous du 28 avril 2025 jusqu'à la clôture de la concertation, ce site centralise toutes les informations sur le projet. Vous pouvez y consulter les documents, déposer vos contributions, découvrir les avis des autres participants et échanger avec eux.

### Réunions publiques

Ouvertes à tous, ces réunions permettent de s'informer sur le projet, de poser des questions aux représentants de Bordeaux Métropole et exprimer votre avis sur le projet.

- 5 mai 2025 : réunion de lancement
- 8 juillet 2025 : atelier convivial de clôture

### Visites-ateliers

Organisées sur site, ces visites ont pour objectif de favoriser une meilleure compréhension des enjeux et l'émergence d'idées par une immersion dans le cadre du projet.

- 12 mai 2025 : visites-ateliers à destination des professionnels puis du grand public

### Ateliers

Les ateliers permettent d'approfondir des éléments du projet, en travaillant en petits groupes.

- 19 juin 2025 : atelier acteurs professionnel
- 27 mai 2025 : atelier acteurs en ligne

### Balade à vélo

- 27 juin 2025 : visite et découverte des berges du Lac et du Parc des Expositions, destinée à recueillir vos observations et recommandations concernant le développement des mobilités douces.

### Questionnaire en ligne

- Du 5 mai au 27 juin 2025 : un questionnaire accessible à tous sur le site de participation pour connaître vos usages actuels du site et vous permettre de formuler des recommandations.

### Carnets d'acteurs

- Du 5 mai au 27 juin 2025 : dédié aux professionnels, ils permettent de vous exprimer sur votre usage actuel du site et de formuler des recommandations. Ils sont accessibles en téléchargement sur le site de participation puis à envoyer complété à l'adresse [concertation-pex@respublica-conseil.fr](mailto:concertation-pex@respublica-conseil.fr)

### Registres papiers

Des registres papier sont mis à disposition du public durant toute la période de concertation, aux heures d'ouverture au public à :

- Bordeaux Métropole (immeuble Laure Gatet, 39-41 cours du Maréchal Juin, 33000 Bordeaux)
- Mairie de Bordeaux (Cité municipal, 4 rue Claude Bonnier, 33000 Bordeaux)
- Mairie de Bruges (87 avenue Charles de Gaulle, 33520 Bruges)

# Partie 3 : Echanges

Ci-après vous trouverez une restitution des échanges entre les participants, les élus et les membres de l'équipe projet. Ci-dessous nous avons dressé une liste des 5 thématiques abordées lors de ce temps de questions-réponses.

**QUESTIONS  
RÈGLEMENTAIRES**

**BIODIVERSITÉ ET DIAGNOSTIC  
ENVIRONNEMENTAL**

**CALENDRIER ET  
CONCERTATION**

**DEVENIR DU HALL 1**

**ESPACES DE VIE**

# Partie 3 : Echanges

## 3.1.1 Questions réglementaires

- Question participant :** Quelles sont les contraintes liées à la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) ?

*Bordeaux Métropole* : Le projet de renouvellement du Parc des Expositions s'inscrit dans cette logique d'application du dispositif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Il privilégie la désartificialisation de certaines zones et la végétalisation, pour répondre aux enjeux de biodiversité et de résilience écologique.

- Question participant :** Qu'est-ce qui est prévu pour renaturer les espaces artificialisés ?

*Bordeaux Métropole* : Les berges et le lac seront intégrés dans le projet pour offrir des espaces naturels aux habitants et renaturer des espaces artificialisés. Par exemple, la Jalle Noire va être réouverte et de nouvelles zones végétalisées vont être créées.

- Question participant :** Le hall 1 actuel a été construit il y a plus de 50 ans, il est présenté comme vétuste. Le nouveau bâtiment que vous souhaitez construire, sera-t-il encore en état dans 50 ans ?

*Bordeaux Métropole* : Le hall 1 est arrivé en fin de cycle de vie, tant au niveau de sa structure que de ses performances énergétiques. Il n'est plus adapté aux réglementations actuelles, qui sont plus exigeantes, sur le plan thermique, énergétique et environnemental. Le futur bâtiment respectera les normes en vigueur. Il sera pensé pour être modulaire, évolutif, et capable d'intégrer des améliorations futures (isolation, production d'énergie renouvelable, panneaux photovoltaïques...).

### DÉFINITION : ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

La loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 fixe l'objectif de parvenir à une Zéro Artificialisation Nette des sols d'ici 2050.

Cela signifie qu'il ne sera plus possible d'artificialiser de nouveaux espaces naturels sans compenser cette perte : toute nouvelle construction devra être équilibrée par une action équivalente de renaturation.

### DÉFINITION : ARTIFICIALISATION DES SOLS

Transformation d'un sol naturel en un espace urbain ou construit, ce qui altère durablement ses fonctions écologiques. Elle se traduit par la construction de bâtiments, de routes, de parkings ou encore par l'imperméabilisation du sol.

### DÉFINITION : RENATURATION

Vise à restaurer un espace naturel dégradé ou artificialisé, afin de retrouver ou d'approcher ses fonctions écologiques d'origine. Cela peut inclure le retrait de constructions ou de revêtements imperméables, la replantation de végétation locale, ou la réintroduction d'espèces.

### DÉFINITION : DÉSINPERMÉABILISATION DES SOLS

Suppression du matériau de recouvrement imperméable d'un sol, tel que l'enrobé ou le béton, ou remplacement de ce matériau par un autre matériau, perméable. On peut aussi dire : « ouvrir les sols ».

La désimperméabilisation des sols contribue d'une part à réduire le ruissellement des eaux, et donc le risque d'inondation, d'autre part à favoriser leur infiltration et ainsi le rechargeement des nappes phréatiques.

# Partie 3 : Echanges

## 3.1.2 Questions réglementaires

- **Question participant :** Quelles sont les études sur lesquelles votre réflexion se fonde pour dire que le bâtiment est vétuste ?

*Bordeaux Métropole* : Plusieurs études techniques ont été réalisées pour évaluer l'état du hall 1, portant sur sa structure, ses performances énergétiques et son adaptation aux usages actuels. D'autres études sont encore en cours, notamment pour évaluer les enjeux environnementaux liés au site, grâce à une observation de la faune et de la flore sur un cycle complet de quatre saisons. L'objectif est d'identifier comment préserver la biodiversité existante sur le site.

- **Remarque participant :** Un groupe de participant a proposé à Bordeaux Métropole de conduire une contre-expertise pour chiffrer précisément les travaux de rénovation et réhabilitation du bâtiment actuel du hall 1. Ces participants souhaitent avoir accès aux études techniques.

# Partie 3 : Echanges

## 3.2 Biodiversité et diagnostic environnemental

- **Question participant :** Qu'en est-il des espèces animales et végétales protégées présentes sur le site ? Avez-vous mené des pré-diagnostic environnementaux ?

*Bordeaux Métropole* : Un pré-diagnostic environnemental a été réalisé afin d'identifier les espèces animales et végétales présentes sur le site. Ces études vont être conduites sur une année entière afin d'identifier les espèces présentes sur site et comprendre leur activité. Les premières observations indiquent une faible présence d'espèces protégées sur les zones artificialisées. En revanche, une attention particulière est portée aux berges et aux zones arborées, plus riches en biodiversité. Ces études sont menées en lien avec les services de l'État, afin de définir une stratégie adaptée et d'intégrer pleinement ces enjeux dans la conception du futur projet.

### DÉFINITION : ZONE FORTEMENT ARTIFICIALISÉE

Espace dont le sol a été transformé par l'activité humaine, notamment par des constructions en béton, en bitume, ou par l'aménagement de routes et de bâtiments, ce qui empêche la nature (plantes, animaux, eau) de remplir ses fonctions naturelles.

# Partie 3 : Echanges

## 3.3 Calendrier et concertation

- **Question participant :** Quel est le calendrier de mise en œuvre du projet ?

*Bordeaux Métropole* : Le projet de renouvellement du Parc des Expositions est encore à un stade préliminaire. La concertation en cours vise à recueillir les propositions des habitants, usagers et professionnels. Concernant le devenir du hall 1 aucune décision n'a été prise à ce stade.

Suite à la concertation, les études techniques urbaines et environnementales seront approfondies et des démarches pour chercher investisseur tiers seront engagées.

Une procédure est en cours pour créer un montage juridique en SEMOP (Société d'Économie Mixte à Opération Unique) ce qui implique une procédure spécifique. À ce jour, aucun partenaire privé n'a été sélectionné. Le processus reste ouvert et s'inscrit dans une temporalité longue. L'objectif est d'alimenter la réflexion par des échanges successifs, de consolider les invariants du projet, puis de lancer les étapes opérationnelles. Il s'agit encore à jour d'hypothèses de travail.

- **Question participant :** Comment les habitants peuvent-ils participer à la définition du projet ?

*Bordeaux Métropole* : Un questionnaire en ligne est actuellement disponible pour permettre à chacun d'exprimer ses attentes et ses idées. Plusieurs ateliers participatifs, ouverts au grand public et aux acteurs professionnels, sont organisés dans les prochaines semaines. **Plus de détail sur la concertation à la page 8.**

- **Remarque participant :** La délibération du 4 avril 2024, qui a lancé cette concertation, a été adoptée à une très courte majorité. Il y a une opposition forte : tous les élus d'opposition ont voté contre. Des participants ont indiqué avoir sollicité des élus, sur l'avenir de ce bâtiment et son impact sur les générations futures.

# Partie 3 : Echanges

## 3.4.1 Devenir du hall 1

- **Question participant :** Quel avenir pour le hall 1 ? Est-ce qu'il y aura un nouveau hall 1 ? Que deviendra le bâtiment actuel ?

*Bordeaux Métropole* : La construction d'un nouveau hall 1 est envisagée sur l'esplanade centrale du Parc des Expositions. Cette option permettrait de garantir la continuité des activités pendant toute la durée des travaux, en évitant la perte d'événements professionnels et de revenus associés. L'arrêt temporaire du Parc représenterait une perte économique importante, un événement annulé ne revient généralement pas. Construire au niveau de l'esplanade permettra, pendant la période de travaux, de continuer à accueillir toutes les manifestations.

- **Remarque participant :** Il est important de permettre une exploitation continue du Parc des Expositions, il y a un enjeu d'intérêt général.
- **Question participant :** Est-ce qu'il est prévu de détruire ce bâtiment ?
- **Question participant :** Est-ce que l'enjeu est de construire un nouveau hall 1 puis de détruire le hall 1 actuel ?

*Bordeaux Métropole* : il est trop tôt pour s'engager sur une solution technique particulière.

On ne peut pas arrêter l'activité du Parc des Expositions, c'est l'invariant n°1. Il faut d'abord réaliser un nouveau hall 1 qui sera plus compact, modulaire, qui répondra aux attentes et qui permettra de continuer à rester dans une logique de concurrence au niveau européen. Pour l'ancien hall 1, son devenir n'est pas acté. L'enjeu est de définir des invariants et des enjeux de projet qui seront ensuite transmis à des architectes qui élaboreront ensuite des propositions.

- **Remarque participant :** Le simple fait que vous parlez d'un nouveau hall 1 laisse présager que vous allez détruire le hall 1 actuel.

*Bordeaux Métropole* : La fonctionnalité sera différente. L'ancien hall 1 ne servira plus pour accueillir des manifestations et évènements qui se déroulent au Parc des Expositions. Il faut imaginer des nouveaux usages, choisir ce qui sera valorisé.

- **Remarque participant :** À ce jour, le bâtiment actuel du hall 1 est dans un état dégradé : absence de fondations stables, instabilité du sol, isolation insuffisante, dégradation avancée de la façade. Ces éléments rendent difficile la projection vers de nouvelles fonctionnalités. L'architecture doit évoluer avec son temps. Pour répondre aux standards actuels et rester compétitif face à la concurrence, le Parc des Expositions doit disposer d'un bâtiment modulaire, performant et capable d'offrir un haut niveau de qualité.
- **Remarque participant :** C'est le sol qui se situe sous le hall 1 qui s'enfonce et non ses fondations. La structure reste solide. Des travaux sur la façade peuvent être envisagés sans que cela ne remette en cause l'ensemble du bâtiment. Les fondations ne sont pas en péril, la preuve est que des manifestations ont toujours lieu.
- **Remarque participant :** Organiser un événement au Parc des Expositions est un véritable plaisir, mais il est important de réfléchir aux exigences en matière de sécurité et de sûreté afin de rendre l'exploitation du site moins complexe.

*Bordeaux Métropole* : Le site est conforme aujourd'hui à l'accueil des événements, néanmoins à moyen terme, il ne pourra pas atteindre ses obligations réglementaires, il est nécessaire d'anticiper.

# Partie 3 : Echanges

## 3.4.2 Devenir du hall 1

- **Question participant** : Pourquoi ne pas conserver tout ou partie du bâtiment actuel ?
- **Question participant** : Est-il possible, dans le cadre de la concertation, de discuter et de proposer des idées pour un nouvel usage du hall 1 ?
- **Remarque participant** : Dans les réponses entendues jusqu'ici, il semble que seuls les architectes seraient habilités à faire des propositions. Or, l'esprit de la concertation devrait permettre à tous, y compris aux habitants intéressés par le patrimoine ou l'architecture, de s'exprimer

*Bordeaux Métropole* : Aucune décision définitive n'a encore été prise pour l'ancien hall 1. L'enjeu de la concertation est de définir collectivement les usages du futur hall 1 et de discuter du devenir de l'avenir du bâtiment actuel. L'objectif est également d'élaborer des propositions pour que les futurs bâtiments reprennent des éléments du hall 1 actuel, comme conserver la linéarité ou des motifs spécifiques. Les architectes proposeront des solutions techniques adaptées en fonction des usages souhaités.

- **Question participant** : Comment est-ce qu'une décision pourra être prise entre la rénovation, démolition ou réutilisation du bâtiment actuel du all 1 ?

*Bordeaux Métropole* : La rénovation du bâtiment a été étudiée, mais des contraintes structurelles et énergétiques importantes (fondation, isolation, façade) compliquent cette option. Les participants à la concertation sont invités à proposer des idées d'usages pour ce bâtiment dans le cadre de la concertation.

- **Question participant** : Le hall 1 est un bâtiment emblématique pour les Bordelais. Pourquoi ne pas le préserver en tant que patrimoine architectural ?

*Bordeaux Métropole* : Le caractère emblématique du hall 1 est pleinement reconnu, tant pour sa façade singulière que pour sa linéarité remarquable, qui en fait un repère architectural. Des études de faisabilité sur l'état structurel du bâtiment mettent en évidence un certain nombre de contraintes techniques. La concertation doit permettre de faire remonter des contributions pour mettre en avant ce geste architectural et réfléchir à de nouveaux usages.

- **Remarque participant** : Je très attaché à cette façade. Sa linéarité constitue un élément unique, qu'il est essentiel de prendre en compte dans la réflexion.
- **Remarque participant** : L'architecture elle-même est au cœur du débat de la concertation. Il ne faut pas précipiter les choses en envisageant une démolition trop rapide au profit d'un nouveau projet. Deux éléments apparaissent comme des invariants :
  - La beauté du hall 1 et des structures, bien que cela n'implique pas nécessairement une conservation intégrale ;
  - La linéarité : ces 840 mètres de long font partie de la mémoire collective des Bordelais.

Il est par exemple possible d'imaginer des ombrières sous les poutres existantes, qui pourront également accueillir des panneaux photovoltaïques.

- **Remarque participant** : Il n'y a pas que l'éologie, il ne faut pas négliger l'aspect patrimonial.

# Partie 3 : Echanges

## 3.5 Espaces de vie

- **Question participant :** Que signifie la notion « *d'espaces d'opportunités de vie* » qui a été utilisée au cours de la présentation ?

*Bordeaux Métropole* : L'objectif du projet est de créer des espaces d'opportunité de vie, c'est-à-dire des lieux de vie attractifs et vivants autour du lac, avec des usages variés (commerces, loisirs, activités sportives...). Il faut imaginer que ces espaces soient adaptés aux dominantes de notre territoire et du site : le sport, la nature et le tourisme d'affaires. Ces nouveaux espaces doivent également valoriser la vue sur le lac et les espaces verts. Ils seront une plus-value pour le quartier.

- **Question participant :** Comment est-ce que les usagers et habitants pourront accéder à ces nouveaux espaces ?

*Bordeaux Métropole* : La question de l'accessibilité fait partie intégrante de la concertation. Il s'agit de réfléchir collectivement à la manière de reconnecter ces espaces au reste du quartier : comment y accéder, comment circuler, à pied ou autrement, et quelles fonctions leur attribuer ?

- **Remarque participant :** Il est essentiel de repenser l'aménagement global : faciliter les déplacements à pied, rendre l'ensemble du quartier plus accessible aux habitants et intégrer des usages contemporains, en lien avec les attentes d'aujourd'hui.
- **Question participant :** Vous évoquez la réappropriation des berges, des projets de logements sont-ils envisagés dans ce secteur ?

*Bordeaux Métropole* : L'implantation de logements au sein du périmètre du Parc des Expositions semble peu compatible avec les usages actuels du site, notamment en raison de la tenue d'événements festifs comme le festival Madame Loyal ou d'autres manifestations nocturnes. Des projets résidentiels sont toutefois prévus à proximité, mais en dehors du périmètre d'exploitation du Parc, notamment au sein du quartier de la Jallère.

- **Question participant :** Quels usages sont envisagés pour les futurs bâtiments et espaces extérieurs ?

*Bordeaux Métropole* : Le projet vise à proposer une diversité d'usages. Des espaces seront pensés pour les habitants (promenades, loisirs, commerces, nouvelles activités économiques...) tout en intégrant des infrastructures dédiées aux visiteurs du Parc des Expositions, comme des hôtels ou des restaurants. L'enjeu est de faire de ce site un lieu de destination à part entière, vivant et accessible au plus grand nombre.

# Partie 4 : Restitution de la visite participative

## Arrêt n°1 : Façade

Selon vous, quelles seraient les meilleures façons de préserver ce geste architectural ?

Les participants sont attachés à ce geste architectural, en particulier à la façade et à la forme longitudinale du bâtiment. La volonté de préserver ce style est partagée par la majorité d'entre eux.

- **Conservation partielle et intégration dans de nouvelles constructions.** Plusieurs avis convergent vers l'idée de réutiliser des éléments existants en les intégrant dans des projets futurs « *conserver un certain nombre de panneaux et les réutiliser de manière plus ou moins éparses en les intégrant sur de nouvelles constructions* », ou de « *s'inspirer de ce qui a été réalisé au sein du hall 2 (Palais 2 l'Atlantique)* ».
- **Conservation totale de la façade « après restauration ».**
- **Reconstruction fidèle du bâtiment avec adaptation aux normes actuelles.** Certains proposent une approche plus ambitieuse, celle de reconstruire le bâtiment à l'identique tout en le modernisant « *Reconstruire le bâtiment à l'identique avec les normes actuelles et un aspect évolutif* ». Afin de faire passer le bâtiment « *dans le 21<sup>ème</sup> siècle* ».

Pour information, 7 participant·es à la réunion ont rendu leur carnet de balade. Ces questions ont été approfondies dans le cadre des visites-ateliers.



© Charlotte Barbier, Jean-Baptiste Mengès – Bordeaux Métropole



© Charlotte Barbier, Jean-Baptiste Mengès – Bordeaux Métropole

# Partie 4 : Restitution de la visite participative

## Arrêt n°2 : Hall 1

Quels sont les avantages et points d'amélioration du hall 1 ? Quels sont les équipements/aménagements prioritaires à déployer au sein du futur hall 1 ?

Liste des avantages du hall 1 :

- **Le cadre.** La « position et proximité du lac » est unanimement reconnue comme un atout majeur.
- **Vaste capacité d'accueil.** La grande dimension du hall 1 « permet d'accueillir des événements qui ont besoin d'espace ».
- **Modularité.** L'espace est modulable et adaptable à différents usages, ce qui est essentiel pour répondre aux demandes des prestataires.

Liste des points d'amélioration suggérés :

- **Accessibilité des berges du lac.** Il est recommandé de faciliter l'accès au lac et d'aménager les berges pour y intégrer de nouvelles activités extérieures : « des accès facilités au lac, pour les activités nautiques », « un cheminement accessible à tous pour permettre un tour piéton complet du lac ».
- **Aménagements paysagers et espaces extérieurs.** Une meilleure intégration du bâtiment dans son environnement naturel est demandée pour « Intégrer le futur hall au sein d'un environnement paysager représentant l'environnement naturel et arboré du tour du lac ».
- **Améliorer le confort thermique et la luminosité.** Les conditions thermiques à l'intérieur du hall 1 sont pointées comme un problème majeur, en particulier avec les variations saisonnières : « Revoir l'isolation thermique du bâtiment (chaleur en été et froid en hiver) », « Bâtiment futur plus lumineux et sur plusieurs niveaux pour maximiser l'espace ».
- **Accessibilité.** Le respect des normes d'accessibilité comme les « accès PMR » est essentiel.

- **Modernisation et outils technologiques.** La mise à disposition de technologies modernes et adaptées aux événements est un enjeu clé pour garantir l'attractivité du futur hall.
- **Modularité et adaptation aux usages futurs.** « penser les espaces en fonction des manifestations ou des activités à venir ».
- **Inscrire le bâtiment dans une logique durable.** Renforcer l'adaptation au changement climatique (isolation, végétalisation, énergie renouvelable).



© Charlotte Barbier, Jean-Baptiste Mengès – Bordeaux Métropole



# Partie 4 : Restitution de la visite participative

## Arrêt n°3 : Esplanade

Quels sont les fonctions et les usages prioritaires à développer dans cet espace et , plus largement, dans l'ensemble du Parc des Expositions ?

- **Aménagements respectueux de l'environnement.** Le développement du Parc des Expositions doit s'inscrire dans une logique durable, avec une forte intégration dans l'environnement naturel existant : « Des aménagements intégrés au sein d'espaces verts », « Utiliser le maximum de surfaces pour la production d'énergie renouvelable (sur les toitures des nouvelles constructions) ».
- **Mixité des usages pour une vie permanente.** Le Parc doit devenir un lieu vivant et attractif tout au long de l'année, en favorisant une diversité d'activités et d'usages : « Mixité des usages pour une vie permanente : bureaux, loisirs, espaces naturels et ludiques, hôtellerie, incubateur pour entreprises émergentes ».
- **Espace de convivialité et ouverture sur le quartier.** Développer des lieux propices aux rencontres et à la détente tout en ouvrant le Parc sur son environnement immédiat : « Plus d'espaces naturels, arbres, lieux de repas, de convivialité, ouvrir les abords du lac aux habitants et visiteurs. », « L'ouvrir sur les habitants du quartier : le désenclaver. L'embellir avec de la végétation. », « Créer des activités pour les enfants (jeux). ».
- **Accessibilité et ouverture.** Faciliter l'accès au public en dehors des événements pour en faire un lieu de promenade et de détente, notamment avec l'ouverture des berges afin d'avoir la « possibilité de faire le tour du lac. ».

Comment pourrait-on faciliter le repérage et la circulation des participants au sein du Parc des Expositions ?

- **Signalétique claire et visuelle.** Une signalétique repensée, simple et colorée, peut aider les visiteurs à mieux se repérer : « Jouer sur les couleurs pour imaginer de nouveaux parcours. ».



© Charlotte Barbier, Jean-Baptiste Mengès – Bordeaux Métropole



# Conclusion

**Vincent Maurin, Maire-adjoint du quartier Bordeaux maritime,** remercie les participants pour la richesse des échanges, ainsi que les intervenants pour la qualité des présentations et de la visite. Pour la Ville de Bordeaux, cet échange revêt une importance particulière. Il a permis d'identifier les points sur lesquels les discussions à venir nécessiteront des arbitrages.



© Charlotte Barbier, Jean-Baptiste Mengès – Bordeaux Métropole